

Credit Suisse Equity Fund Management Company
Société Anonyme, 5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 44 867

www.credit-suisse.com

Le 6 avril 2010

Credit Suisse Equity Fund (Lux)

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous vous informons du transfert de certains compartiments du Credit Suisse Equity Fund (Lux) vers des compartiments d'Aberdeen Global le 14 mai 2010.

Ce transfert fait partie de la vente de certaines activités de fonds traditionnelles du Credit Suisse SA à Aberdeen Asset Management PLC («Aberdeen») et permettra au Credit Suisse de se concentrer sur:

- son savoir-faire approfondi dans le domaine des placements alternatifs (private equity, immobilier, stratégies de hedge funds, instruments de crédit et stratégies indexées) tout en offrant à sa clientèle une gamme complète de véhicules de placement; et
- l'exploitation de sa plate-forme Multi Asset Class Solutions (MACS) pour développer et mettre en œuvre des stratégies d'allocation de placements dans toutes les catégories d'actifs pour les clients privés et institutionnels. MACS propose des produits innovants alliant les placements traditionnels tels qu'espèces, obligations et actions à des instruments non traditionnels tels que placements alternatifs, matières premières et placements immobiliers pour répondre de façon optimale aux besoins des clients.

Fusion de douze compartiments du Credit Suisse Equity Fund (Lux) avec Aberdeen Global

Veillez noter que le Conseil d'administration de Credit Suisse Equity Fund Management Company (la «société de gestion») a décidé de fusionner les compartiments fermés du Credit Suisse Equity Fund (Lux) avec des compartiments existants d'Aberdeen Global comme indiqué ci-dessous, par un transfert des actifs et passifs respectifs des compartiments fermés vers les compartiments existants (les «transferts d'actifs») en date du 14 mai 2010. Aberdeen Global est géré par Aberdeen Global Services S.A., une entreprise du groupe Aberdeen dont certaines filiales exercent actuellement la fonction de conseillères en placement pour les compartiments fermés.

Compartiments fermés du Credit Suisse Equity Fund (Lux)	Compartiments existants d'Aberdeen Global
Asian Property Aberdeen	Asian Property Share Fund
Asian Tigers Aberdeen	Asia Pacific Equity Fund
Emerging Markets Aberdeen	Emerging Markets Equity Fund
European Blue Chips Aberdeen	European Equity Fund
Global Biotech Aberdeen	Technology Fund
Global Communications Aberdeen	Technology Fund
Global InfoTech Aberdeen	Technology Fund
Greater China Aberdeen	Chinese Equity Fund
Japan Megatrend Aberdeen	Japanese Equity Fund
Leading Brands Aberdeen	World Equity Fund
Small Cap Japan Aberdeen	Japanese Smaller Companies Fund

L'annexe 1 fournit les détails sur les classes d'actions des compartiments existants qui seront attribuées lors du transfert de chacune des tranches de parts des fonds fermés.

La société de gestion enverra un avis formel des transferts d'actifs proposés aux détenteurs de parts des compartiments fermés inscrits au registre.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments fermés calculées le 14 mai 2010 seront ajustées par Aberdeen afin d'aligner les méthodologies d'évaluation et les différents éléments d'évaluation des compartiments fermés et existants, et afin d'inclure la protection du ratio des frais totaux («Total Expense Ratio», ou «TER») et la déduction du coût de transfert de la garde accordées à certains compartiments existants, comme expliqué plus en détail dans le courrier envoyé aux investisseurs. Le TER inclut les commissions de gestion et les dépenses d'exploitation telles que frais juridiques, d'audit, de garde, d'enregistrement et autres frais périodiques des compartiments fermés. Les parts seront échangées le 14 mai 2010 sur la base de la valeur nette d'inventaire ajustée par part des compartiments fermés et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments existants correspondants, calculées le 14 mai 2010. La valeur nette d'inventaire ajustée par part des compartiments fermés peut différer des dernières valeurs nettes d'inventaire publiées à des fins de négoce.

Coûts

L'ensemble des coûts de transfert des actifs et passifs (à l'exception des éventuels frais de transaction, d'autres frais divers associés aux transferts d'actifs et des coûts de transfert de la garde lorsqu'ils sont inférieurs à 0,10% de la valeur des actifs transférés des compartiments fermés en question) seront à la charge du Credit Suisse SA et d'Aberdeen, y compris les frais juridiques, comptables et autres frais administratifs.

Credit Suisse SA et Aberdeen prendront à leur charge le droit de timbre suisse de 0,15%, redevable à l'émission de nouvelles parts de fonds suite à une fusion, pour les parts détenues par les investisseurs sur un compte auprès d'un négociant en titres suisse ou liechtensteinois.

Le cas échéant, le droit de timbre suisse de 0,15% de la valeur des parts de fonds nouvellement émises suite à une fusion doit être déclaré et payé directement par le négociant en titres concerné aux autorités fiscales fédérales helvétiques, mais peut ensuite être demandé en remboursement au Credit Suisse SA et à Aberdeen. Les instructions exactes sur le paiement et les formulaires de demande de remboursement du droit de timbre seront envoyés par courrier séparé. Veuillez contacter votre conseiller à la clientèle si vous

êtes soumis au droit de timbre en vertu du droit suisse et que vous n'avez pas reçu les instructions et les formulaires de demande de remboursement en question.

Dernier rachat des compartiments fermés

Les détenteurs de parts des compartiments fermés qui s'opposent aux transferts d'actifs proposés ont la possibilité de vendre gratuitement leurs parts, en tout ou partie, jusqu'au 10 mai 2010 à 15h (HEC).

Suspension du négoce

L'émission de parts des compartiments fermés sera suspendue le 30 avril 2010. Ainsi, les demandes de souscription et de conversion des compartiments fermés seront acceptées jusqu'au 30 avril 2010 à 15h (HEC). Les investisseurs pourront vendre les parts des compartiments fermés jusqu'au 10 mai 2010 à 15h (HEC); en d'autres termes, les demandes de rachat pourront être soumises jusqu'à 15h (HEC) à cette date et seront traitées gratuitement. Toute demande de rachat de parts de compartiments fermés reçue après le 10 mai 2010 à 15h (HEC) ne sera pas traitée. De telles demandes de rachat doivent être adressées à Aberdeen Global Services S.A. dès le 18 mai 2010 et se rapporter au compartiment existant correspondant.

Le négoce des compartiments existants sera suspendu les 14 et 17 mai 2010. Nous prions les détenteurs de parts de prendre acte que toute demande de souscription, de rachat ou de conversion des parts des compartiments existants doit être adressée à Aberdeen Global Services S.A. dès le 18 mai 2010, et que toute demande reçue après le 12 mai 2010 à 13h (HEC) sera traitée au prix fixé le 18 mai 2010, le 13 mai 2010 n'étant pas un jour de transaction tel que défini au prospectus d'Aberdeen Global.

Changement de société de gestion, d'administration centrale et de banque dépositaire

Outre les transferts d'actifs et de passifs proposés, la société Credit Suisse Equity Fund Management, en sa qualité de société de gestion de Credit Suisse Equity Fund (Lux), Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. désignée entité d'administration centrale de Credit Suisse Equity Fund (Lux), et Credit Suisse (Luxembourg) S.A., en sa qualité de banque dépositaire de Credit Suisse Equity Fund (Lux), cesseront d'exercer leurs fonctions en relation avec les compartiments fermés à compter du 14 mai 2010.

Commissions de rétrocession

Suite aux transferts d'actifs, Credit Suisse cessera, à compter du 14 mai 2010, de verser des commissions de rétrocession pour les actifs détenus dans les compartiments fermés.

Renseignements fiscaux

Les transferts d'actifs prévus peuvent donner lieu à un impôt pour les investisseurs, en fonction du régime fiscal applicable dans leur pays de résidence, de nationalité ou de domicile. Nous recommandons aux investisseurs de se renseigner sur leur situation fiscale et de consulter leur conseiller fiscal.

Interdiction de commercialisation dans certains pays

Les compartiments existants d'Aberdeen Global ne sont pas autorisés à la vente publique dans la République tchèque, en Grèce, au Portugal, au Danemark et au Liechtenstein. Nous prions les investisseurs et distributeurs de prendre les mesures appropriées en la matière.

Renseignements supplémentaires

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement des exemplaires du prospectus d'Aberdeen Global, du prospectus simplifié et des statuts d'Aberdeen Global auprès du siège social d'Aberdeen Global Services S.A., sis au 2b, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg. Le prospectus et le prospectus simplifié sont également disponibles sur le site www.aberdeen-asset.com.

Des renseignements sur Aberdeen sont inclus dans la lettre en annexe.

Luxembourg, le 6 avril 2010

Credit Suisse Equity Fund Management Company

Agissant en sa qualité de société de gestion actuelle du Credit Suisse Equity Fund (Lux)

Annexe I

Liste des classes de parts fermées et existantes

<u>Compartiments fermés du Credit Suisse Equity Fund (Lux)</u>	<u>Classe de parts</u>	<u>Monnaie</u>	<u>ISIN</u>	<u>Compartiments existants d'Aberdeen Global</u>	<u>Classes de parts</u>	<u>Monnaie</u>	<u>ISIN</u>
Asian Property Aberdeen	B	USD	LU0220210792	Asian Property Share Fund	S-2	USD	LU0476875439
Asian Property Aberdeen	I	USD	LU0220217961	Asian Property Share Fund	I-2	USD	LU0396314071
Asian Property Aberdeen	R	EUR	LU0220214786	Asian Property Share Fund	S-2 hedged	EUR	LU0476875512
Asian Tigers Aberdeen	B	USD	LU0175359438	Asia Pacific Equity Fund	S-2	USD	LU0476875868
Emerging Markets Aberdeen	B	USD	LU0046379920	Emerging Markets Equity Fund	S-2	USD	LU0476875942
Emerging Markets Aberdeen	I	USD	LU0108800177	Emerging Markets Equity Fund	I-2	USD	LU0231479717
European Blue Chips Aberdeen	B	EUR	LU0055729916	European Equity Fund	S-2	EUR	LU0476876080
European Blue Chips Aberdeen	I	EUR	LU0108800250	European Equity Fund	I-2	EUR	LU0231472209
Greater China Aberdeen	B	USD	LU0175358893	Chinese Equity Fund	S-2	USD	LU0476876163
Greater China Aberdeen	I	USD	LU0175359784	Chinese Equity Fund	I-2	USD	LU0231484121
Japan Megatrend Aberdeen	B	JPY	LU0055734247	Japanese Equity Fund	S-2	JPY	LU0476876247
Japan Megatrend Aberdeen	I	JPY	LU0108802389	Japanese Equity Fund	I-2	JPY	LU0231474593
Japan Megatrend Aberdeen	R	CHF	LU0055734163	Japanese Equity Fund	S-2 hedged	CHF	LU0476876320
Japan Megatrend Aberdeen	R	EUR	LU0145373683	Japanese Equity Fund	S-2 hedged	EUR	LU0476876676
Small Cap Japan Aberdeen	B	JPY	LU0052263174	Japanese Smaller Companies Fund	S-2	JPY	LU0476876833
Small Cap Japan Aberdeen	I	JPY	LU0108803510	Japanese Smaller Companies Fund	I-2	JPY	LU0278930234
Small Cap Japan Aberdeen	R	EUR	LU0145374145	Japanese Smaller Companies Fund	S-2 hedged	EUR	LU0476876916
Leading Brands Aberdeen	B	USD	LU0094988002	World Equity Fund	S-2	USD	LU0476877138
Global Biotech Aberdeen	B	USD	LU0111979901	Technology Fund	S-2	USD	LU0476877211
Global Communications Aberdeen	B	USD	LU0108806703	Technology Fund	S-2	USD	LU0476877211
Global Communications Aberdeen	I	USD	LU0108806968	Technology Fund	I-2	USD	LU0231481374
Global InfoTech Aberdeen	B	USD	LU0108804831	Technology Fund	S-2	USD	LU0476877211

Avril 2010

PRÉSENTATION D'ABERDEEN ASSET MANAGEMENT

Mesdames, Messieurs

Bienvenue dans le monde d'Aberdeen Asset Management. Nous sommes l'une des plus grandes sociétés indépendantes de gestion d'actifs d'Europe.

Présente dans le monde entier, Aberdeen est une société de gestion d'actifs indépendante, adepte de l'approche long-only. Cette approche nous a permis de préserver notre stabilité dans une période de turbulences qui a affecté de nombreuses institutions financières occidentales. Nous nous consacrons exclusivement à la gestion d'actifs traditionnels comme les actions, les obligations et l'immobilier. Nous gérons aujourd'hui plus de 160 milliards d'euros (à fin décembre 2009) pour le compte exclusif de tiers dans le monde entier. Avec 31 bureaux répartis dans 26 pays, nous privilégions une approche ouverte et collégiale de l'investissement, démarche que nous aimons partager avec nos clients et homologues de l'industrie. Aberdeen emploie plus de 1 800 personnes dans le monde.

L'acquisition l'an dernier de certains fonds du Credit Suisse s'est traduite par un important développement de l'activité d'Aberdeen dans des régions où bon nombre de ses clients sont implantés. Notre gamme de produits comprend maintenant un nombre plus important – près de 90 au total – de fonds collectifs internationaux ; par ailleurs, notre compétence s'est élargie aux obligations convertibles ainsi qu'aux fonds monétaires et sectoriels. Notre approche de l'investissement et celle du Credit Suisse sont complémentaires à bien des égards. Bien que dotés de nouveaux fonds et de nouveaux produits, nous restons fidèles à notre philosophie du travail en équipe et à un processus d'investissement reposant sur l'analyse des fondamentaux et une recherche interne.

En annexe à la présente lettre, vous trouverez des informations du Credit Suisse concernant l'intégration de fonds. Vous trouverez également des informations complémentaires sur cette opération sur la page Internet d'Aberdeen pour votre pays, laquelle est accessible à partir du site principal de notre société, www.aberdeen-asset.com. Vous trouverez enfin des informations complémentaires d'Aberdeen Global à la section B de la présente lettre.

Nous disposons aujourd'hui de nouveaux bureaux et de nouvelles équipes dans plusieurs villes d'Europe. Le représentant local d'Aberdeen a sans doute pris contact avec vous concernant des accords de distribution de la gamme complète d'Aberdeen de fonds domiciliés au Luxembourg. Si ce n'est pas le cas, et si vous désirez des informations complémentaires sur la gamme élargie de fonds d'Aberdeen ou qu'un de nos représentants prenne contact avec vous, veuillez nous écrire à welcome@aberdeen-asset.com ou nous appeler au +352 46 40 10 820.

Bien cordialement



Victoria Brown
Directeur général

Aberdeen Global Services S.A.

2b, rue Albert Borschette L - 1246 Luxembourg
Telephone: +352 26 43 30 00 Fax: +352 26 43 30 97

Section B

A l'initiative du Credit Suisse AG les transferts d'actifs suivants auront lieu le 14 mai 2010 :

Fonds clos	Fonds successeurs
Credit Suisse Equity Fund (Lux)	Aberdeen Global
Asian Property Aberdeen	Asian Property Share Fund
Asian Tigers Aberdeen	Asia Pacific Equity Fund
Emerging Markets Aberdeen	Emerging Markets Equity Fund
European Blue Chips Aberdeen	European Equity Fund
Global Biotech Aberdeen	Technology Fund
Global Communications Aberdeen	Technology Fund
Global InfoTech Aberdeen	Technology Fund
Greater China Aberdeen	Chinese Equity Fund
Japan Megatrend Aberdeen	Japanese Equity Fund
Leading Brands Aberdeen	World Equity Fund
Small Cap Japan Aberdeen	Japanese Smaller Companies Fund

Des informations détaillées concernant Aberdeen Global et chacun des transferts d'actifs envisagés sont données ci-après.

Informations concernant Aberdeen Global

Juridiquement constituée en Société d'investissement à capital variable ("SICAV") au Luxembourg en tant que fonds d'investissement à compartiments multiples le 25 février 1988, conformément aux lois du Luxembourg et à la directive européenne 85/611/EC, mise à jour. Autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'entité d'investissement collectif en valeurs mobilières régie par la Section I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, mise à jour.

<i>Société de Gestion Agent de transfert, Agent domiciliaire et d'enregistrement</i>	Aberdeen Global Services S.A. , 2b, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg
<i>Dépositaire et agent de listing</i>	BNP PARIBAS Securities Services, Succursale du Luxembourg 33, rue de Gasperich, L-1085 Hesperange
<i>Gestionnaire d'investissement et distributeur universel</i>	Aberdeen International Fund Managers Limited Rooms 26-05/06, 26th Floor, Alexandra House, 18 Chater Road, Central, Hong Kong
<i>Agent payeur</i>	State Street Bank Luxembourg, S. A. 49 Avenue J. F Kennedy, L-1855 Luxembourg
<i>Base de prix</i>	Valorisation quotidienne à 13h00, heure de Paris (sur la base d'un prix à terme) Valorisation unique.

Investissement minimum pour les actions de classe A, C, D, E et S : investissement initial ou complémentaire – 1 500 USD ou l'équivalent dans un autre devis.

Les actions de classe C et S nécessitent par ailleurs la conclusion d'un accord préalable avec le gestionnaire d'investissement ou l'un de ses associés.

Actions de classe I et Z

Investissement initial – 1 000 000 USD pour les seuls investisseurs reconnus comme institutionnels et sous réserve de la conclusion d'un accord préalable avec le gestionnaire d'investissement ou l'un de ses associés. Investissement complémentaire : 10 000 USD

Informations spécifiques à la Suisse

<i>Représentant</i>	Fortis Foreign Fund Services AG, Rennweg 57, Postfach, 8021 Zurich
<i>Agent payeur</i>	Fortis Banque (Suisse) S.A., Zürich branch, Rennweg 57, Postfach, 8021 Zürich
<i>Publications</i>	Feuille officielle suisse du commerce et l'AGEFI. Les prix sont publiés sur le site www.fundinfo.com
<i>Langue officielle du prospectus</i>	Français

Il est recommandé aux investisseurs de s'informer des principales caractéristiques d'Aberdeen Global en se référant au Prospectus et aux Prospectus simplifiés disponibles sans frais sur simple demande adressée à Aberdeen Global Services S. A. , 2b, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg ou faite sur le site www.aberdeen-asset.com.

Informations relatives aux transferts d'actifs

Les transferts d'actifs n'auront pas d'impact notable sur le profil de risque de l'un quelconque des compartiments.

Objectifs des fonds, classes d'actions

Aberdeen Global – Asian Property Share Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Asian Property Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – Asian Property Share Fund (le « fonds successeur »). Le fonds successeur n'a pas encore été lancé mais le sera du simple fait du transfert.

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Asian Property Share Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés immobilières ayant leur siège social dans un pays asiatique ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisé dans un pays asiatique ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés immobilières ayant leur siège social dans un pays asiatique.
<i>Devise de référence</i>	Dollar US

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,15	Part S-2	\$	2,20
Part I	\$	1,14	Part I-2	\$	1,24
Part R (EUR)	€	2,15	Part S(€) - 2	Euro hedged	2,20

Aberdeen Global – Asia Pacific Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Asian Tigers Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – Asia Pacific Equity Fund (le « fonds successeur »).

Les objectifs, l'approche d'investissement et la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Asia Pacific Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de la région Asie-Pacifique (hors Japon) ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisé dans un pays de la région Asie-Pacifique (hors Japon) ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés dont le siège social est situé dans un pays de la région Asie-Pacifique (hors Japon).
<i>Devise de référence</i>	Dollar US

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,08	Part S-2	\$	2,14

Aberdeen Global – Emerging Markets Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Emerging Markets Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – Emerging Markets Equity Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Emerging Markets Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisé dans un pays émergent ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés immobilières ayant leur siège social dans un pays émergent.
--	--

<i>Devise de référence</i>	Dollar US
----------------------------	-----------

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,16	Part S-2	\$	2,15
Part I	\$	1,27	Part I-2	\$	1,19

Aberdeen Global – European Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) European Blue Chips Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – European Equity Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – European Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés ayant leur siège social en Europe ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisée en Europe ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés immobilières ayant leur siège social en Europe.
--	---

<i>Devise de référence</i>	Euro
----------------------------	------

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	€	2,13	Part S-2	€	2,24
Part I	€	0,92	Part I-2	€	1,28

Aberdeen Global – Technology Fund

Les actifs des Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global Biotech Aberdeen (« Global Biotech »), Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global Communications Aberdeen (« Global Communications ») et Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global InfoTech Aberdeen ("Global InfoTech") seront intégrés à l'Aberdeen Global – Technology Fund (le fonds successeur).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Technology Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés du secteur de la haute technologie ; et/ou dont la majeure partie de l'activité concerne la haute technologie ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés du secteur de la haute technologie.
--	---

<i>Devise de référence</i>	Dollar US
----------------------------	-----------

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du Technology Fund s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,12	Part S-2	\$	2,15

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du Global Communications s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,12	Part S-2	\$	2,15
Part I	\$	1,10		\$	1,19
			Part I-2	\$	1,19

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du Global InfoTech s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,15	Part S-2	\$	2,15

Aberdeen Global – Chinese Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Greater China Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au Aberdeen Global – Chinese Equity Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Chinese Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés immobilières ayant leur siège social en Chine ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisée en Chine ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés immobilières ayant leur siège social en Chine.
--	---

<i>Devise de référence</i>	Dollar US
----------------------------	-----------

Note aux investisseurs : le fonds successeur n'est pas autorisé à avoir une exposition quelconque au marché de Taiwan.

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,16	Part S-2	\$	2,14
Part I	\$	1,25	Part I-2	\$	1,18

Aberdeen Global – Japanese Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Japan Megatrend Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – Japanese Equity Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Japanese Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés ayant leur siège social au Japon ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisée au Japon ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des sociétés immobilières ayant leur siège social au Japon.
--	--

<i>Devise de référence</i>	Yen japonais
----------------------------	--------------

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	¥	2,16	Part S-2	¥	2,17
Part I	¥	0,95	Part I-2	¥	1,21
Part R	CHF	2,15	Part S (CHF) - 2	¥ couvert en CHF	2,17
Part R	€	2,16	Part S (€) - 2	¥ couvert en €	2,17

Aberdeen Global – World Equity Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Leading Brands Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – World Equity Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – World Equity Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de sociétés.
<i>Devise de référence</i>	Dollar US

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	\$	2,15	Part S-2	\$	2,08

Aberdeen Global – Japanese Smaller Companies Fund

Les actifs du Credit Suisse Equity Fund (Lux) Small Cap Japan Aberdeen (le « fonds clos ») seront intégrés au fonds Aberdeen Global – Japanese Smaller Companies Fund (le « fonds successeur »).

L'objectif et l'approche d'investissement ainsi que la devise de référence du fonds successeur sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aberdeen Global – Japanese Smaller Companies Fund

<i>Objectif d'investissement et approche</i>	L'objectif d'investissement du fonds est de réaliser des plus-values à long terme en investissant deux tiers au moins de ses actifs dans des actions ou titres apparentés aux actions de petites sociétés ayant leur siège social au Japon ; et/ou dont la majeure partie de l'activité est réalisée au Japon ; et/ou dont la majeure partie des actifs de la société de holding est constituée de participations dans des petites sociétés ayant leur siège social au Japon.
<i>Devise de référence</i>	Yen japonais

Note aux investisseurs : le gestionnaire du fonds successeur estime à 250 milliards de yens (dans la devise de référence du fonds successeur, à la date d'investissement) le seuil maximum de capitalisation d'une petite société alors que le fonds clos fixait ce même seuil à 200 milliards de yens, à la date d'investissement dans son objectif d'investissement.

L'attribution de parts dans le fonds successeur aux porteurs de parts du fonds clos s'effectuera dans les conditions suivantes :

Parts du fonds clos	Devise de référence	TER	Parts du fonds successeur	Devise de référence	TER simulé
Part B	¥	2,16	Part S-2	¥	2,23
Part I	¥	1,14	Part I-2	¥	1,27
Part R	€	2,16	Part S (€) - 2	¥ couvert en €	2,23

Informations particulières destinées aux porteurs de parts des fonds clos suivants :

- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Asian Property Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Asian Tigers Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) European Blue Chips Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global Biotech Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global Communications Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Japan Megatrend Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Small Cap Japan Aberdeen**

Les porteurs de parts des fonds clos ci-dessus sont informés qu'Aberdeen prévoit de les protéger pendant un an contre toute augmentation du TER résultant du transfert d'actifs. Cette protection sera évaluée sur la base de la différence entre le TER du fonds clos au 31 octobre 2009 et le TER simulé du fonds successeur, ceci en admettant que le transfert a eu lieu le 31 octobre 2009. Les chiffres correspondants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Cette protection prendra la forme d'une majoration de la valeur de la position transférée égale au montant de l'augmentation nette simulée et calculée sur un an des frais résultant de la hausse du TER. L'objectif est de faire en sorte que la majoration de la valeur des positions transférées couvre l'augmentation simulée de frais causée sur un an par un TER plus élevé. Étant calculée par anticipation, cette protection pourra, le cas échéant et selon le niveau réel des dépenses du fonds successeur, ne pas couvrir intégralement la majoration des frais ; aucune garantie n'est fournie à cet égard.

Au cas où un porteur de parts d'un fonds clos demande le remboursement de ses parts dans le fonds successeur dans les 12 mois suivant la date du transfert, Aberdeen se réserve le droit de reprendre une partie du montant alloué au titre de cette protection, celle-ci étant calculée au prorata de la période de non-détention effective de parts sur les 12 mois ayant servi de base d'évaluation. Dans un tel cas, Aberdeen, soit réduit dans la proportion voulue le nombre de parts remboursées, soit ajuste le prix de remboursement en conséquence ; Aberdeen informe le porteur concerné de l'ajustement effectué.

Informations particulières destinées aux porteurs de parts des fonds clos suivants :

- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Emerging Markets Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Global InfoTech Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Greater China Aberdeen**
- **Credit Suisse Equity Fund (Lux) Leading Brands Aberdeen**

A noter également que le TER simulé des fonds successeurs dans lesquels leurs actifs seront transférés devrait être inférieur ou au plus égal au 31 octobre 2009 (dans l'hypothèse d'un transfert à cette date), au TER des fonds clos correspondants. Les chiffres correspondants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Pour les investisseurs suisses, le prospectus, le prospectus simplifié, les exemplaires des conditions contractuelles et les derniers rapports annuels et semestriels d'Aberdeen Global peuvent être obtenus auprès du Représentant suisse concerné.

Représentant de Credit Suisse Equity Fund (Lux) en Suisse :

Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zürich

Agent payeur de Credit Suisse Equity Fund (Lux) en Suisse :

Credit Suisse AG, Zürich

Représentant d'Aberdeen Global en Suisse :

Fortis Foreign Fund Services AG, Rennweg 57, Postfach, 8021 Zürich

Agent payeur d'Aberdeen Global en Suisse :

Fortis Banque (Suisse) S.A., Zurich branch, Rennweg 57, Postfach, 8021 Zürich

Luxembourg, Avril 2010

Aberdeen Global Services S.A.

(en tant que société gestionnaire d'Aberdeen Global)